



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2022-01

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Pike River, le 7 février 2022 :

RÈGLEMENT #2022-01 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 548, route 202, Pike River, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Pike River, ce 14 février 2022.


Lucie Riendeau
Secrétaire-trésorier